

14 mars 2007

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROFINS SCIENTIFIC

(Eurolist)

Par courrier du 12 mars 2007, complété par un courrier du 13 mars, la société Morgan Stanley & Co International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 5 mars 2007, par suite d'une acquisition d'actions EUROFINS SCIENTIFIC, le seuil de 5% du capital de cette société et détenir alors 750 451 actions EUROFINS SCIENTIFIC représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 3,65% des droits de vote de cette société (1) ;
- en baisse, le 6 mars 2007, par suite d'une cession d'actions EUROFINS SCIENTIFIC, le seuil de 5% du capital de cette société et détenir 510 598 actions EUROFINS SCIENTIFIC représentant autant de droits de vote, soit 3,68% du capital et 2,48% des droits de vote de cette société (1).

Il est précisé que ces franchissements de seuils sont notamment consécutifs à des activités de prêts emprunts de titres.

(1) Sur la base d'un capital composé de 13 881 676 actions représentant 20 574 535 droits de vote.